



Règlement du Run and Bike « Le Saint Bo » Organisé par le Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve

Contact : M. MOUCHERAUD Guy, Président du Foyer Rural : 06.13.49.87.87

Qu'est-ce que le Run and Bike ?

« Le Saint Bo » est une manifestation sportive organisée par le Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve, qui aura lieu le Dimanche 29 Septembre 2024.

C'est une équipe de **2 personnes et 1 seul vélo** (les vélos à assistance **électrique sont interdits** !), les deux partenaires s'échangent le vélo (ou pas) quand bon leur semble, le but étant de franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Une façon ludique de renforcer l'esprit d'équipe et de renforcer la cohésion.

Les deux participants doivent franchir ensemble, avec le vélo, la ligne d'arrivée, sous peine de ne pouvoir valider leur course. Pendant la course, le binôme ne pourra pas être séparé de plus de 8 mètres.

Chaque équipe veillera à avoir un vélo en bon état, **le casque et les gants sont obligatoires**, et se munira du matériel nécessaire de réparation.

Les vélos à assistance électrique sont interdits !

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillances consécutives à un mauvais état du matériel.

Parcours

Cette manifestation est composée de trois parcours.

- 1^{er} parcours : 15.73 kms, départ à 8h30
- 2^{ème} parcours : 12.20 kms, départ à 8h45
- 3^{ème} parcours : 4 kms, départ à 9h00

Des points de ravitaillement seront installés. Les organisateurs se réservent le droit de changer les parcours jusqu'à la veille de la manifestation, en maintenant toutefois les distances par épreuve.

Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne sur **ats-sport.com**, à compter du **15/07**, et **jusqu'au 27 septembre 2024 à 12h**.

En fonction du nombre d'inscrits, des inscriptions seront possibles le jour de la course.

Pour le parcours 1 et 2, chaque équipe doit être composée d'au moins un adulte.

- 1^{er} parcours : à partir de 16 ans
- 2^{ème} parcours : de 12 ans à 15 ans

Concernant le parcours enfants, des adultes ou adolescents encadreront le parcours

- 3^{ème} parcours : de 7 ans à 11 ans

Les enfants de moins de 11 ans ne pourront participer qu'aux épreuves du 3^{ème} parcours.

Les enfants non accompagnés d'un de leurs parents ou responsable légal devront être munis d'une **autorisation parentale** (en plus du certificat médical).

Dans le cas contraire, le mineur ne pourra pas accéder à la course.

Au moment de l'inscription, il est exigé **un certificat médical pour les mineurs**. A partir du 1er Avril, plus besoin de passer chez le médecin pour les majeurs (licenciés ou non). Le certificat médical est remplacé par le « Parcours de Prévention santé » PPS valable 3 mois, généré directement sur le site ats-sport.com

Les inscrits retireront leur dossard sur place à partir de 7h15.

Les dossards devront obligatoirement être portés. L'attache du dossard est de la responsabilité du participant, l'organisateur ne fournira pas d'épingles à nourrice le jour de la course.

Tarifs

- 1^{er} parcours (15.73 kms) pour l'équipe 25 euros, soit 12.50 euros par personne
- 2^{ème} parcours (12.20 kms) pour l'équipe 18 euros, soit 9 euros par personne
- 3^{ème} parcours (4 kms) gratuit

Le paiement se fera directement en ligne lors de l'inscription sur ats-sport.com

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription, à une autre personne n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Chronométrage

Tous les participants aux courses chronométrées se verront remettre au moment de l'inscription un dossard muni d'une étiquette de chronométrage, qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

En cas de perte du dossard, il ne sera pas procédé à son remplacement. Les participants pourront visualiser leur temps à l'arrivée de la course et pourront le voir sur le site ats-sport.com en scannant le QR code installé au niveau du panneau d'affichage des résultats.

Le dossard devra être restitué après la ligne d'arrivée, obligatoirement.

Récompenses

Les 3 premiers binômes de chaque parcours seront récompensés.

La remise des récompenses aura lieu sur le podium à partir de 11h30.

Un cadeau sera offert à chaque participant.

Dispositif de sécurité durant la course

La sécurité routière sera assurée par des bénévoles qui se tiendront sur l'ensemble des parcours, aux points stratégiques.

Un service médical de 4 personnes sera sur les lieux des parcours. Un véhicule comportant le matériel de secours sera implanté à l'arrivée. Le médecin de course pourra se faire véhiculer par les organisateurs avec le matériel nécessaire sur le site d'une victime gravement atteinte, en attendant l'arrivée des secours.

Assurances

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur de la course a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants du Run and Bike.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Dommmages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Le Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve ne prendra pas la responsabilité de garder le matériel des participants.

Règles à respecter

Chaque participant devra :

- Respecter le parcours fléché,
- Ne pas monter à deux sur le vélo,
- Ne pas pousser la personne à vélo,
- Respecter les lieux,
- Ne pas jeter de déchets sous peine d'être disqualifié,
- Respecter les bénévoles organisant les courses

Les participants sont invités à **respecter le code de la route**.

Le Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve se réserve le droit d'exclure de l'événement toute personne dont le comportement est jugé dangereux ou irrespectueux.

Les participants doivent impérativement respecter les bénévoles, sous peine d'exclusion de l'épreuve sans remboursement ni aucune autre contrepartie. Les bénévoles sont présents sur les parcours, afin de faciliter le passage des coureurs et leur indiquer les dangers et les directions à suivre.

Droit à l'image

Les participants du « Saint Bo » seront photographiés durant les courses et les photos pourront être utilisées par le Foyer Rural de Saint Bazille de la Sylve afin d'être diffusées à des fins non commerciales. Ces supports pourront être utilisables durant 2 ans.

Informatique et libertés

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en envoyant un courrier au :

Foyer Rural de Saint Bazille de la Sylve - 18 Chemin de la Pensière
34230 Saint Bazille de la Sylve

La participation au Run and Bike implique l'acceptation totale par chaque concurrent de ce règlement.

Programme de la journée

7h15 à 8h40	Retrait des dossards
8h30	Départ du parcours 15.73 kms
8h45	Départ du parcours 12.2kms
9h00	Départ du parcours 4 kms
11h30	Remise des récompenses et clôture de la course